



**AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SUR LE PLAN REGIONAL DE SANTE : CONSULTATION  
REGLEMENTAIRE**

- VU** la loi du 26 Janvier 2016 sur la modernisation du système de santé  
**VU** le décret n°2016-1023 du 26 juillet 2016 soumettant les PRS aux autorités consultatives  
**VU** la consultation réglementaire du PRS par l'Agence Nationale de Santé Occitanie auprès des EPCI,

Le Président **EXPOSE** que la loi de modernisation du système de santé a renforcé la mission d'animation territoriale conduite par les Agences Régionales de Santé.

A ce titre, ont été élaborés par les nouvelles instances mises en place sur les territoires (les Conseils Territoriaux de Santé), les Projets Régionaux de Santé deuxième génération.

Dans le cadre de leur consultation réglementaire, ces projets sont portés à la connaissance des EPCI qui sont appelés à donner leur avis dans les 3 mois à compter du 20 Février 2018

Il est précisé que les engagements et projets portés par le Projet Régional de Santé sur la région Occitanie, s'inscrivent dans un souci d'opérationnalité, afin d'apporter des réponses concrètes aux 6 millions de personnes vivant dans la région.

Le Président **RAPPELLE** qu'information a été donnée aux conseillers communautaires avec la convocation à la présente séance, des liens internet ouvrant la consultation des documents : <https://prs.occitanie-santé.fr>.

Le plan consultable sur le site fixe des thèmes transversaux tels que : l'accès aux soins, la maîtrise des risques sanitaires et comportements favorables, la relation soignant-soigné ;

Il fait état des parcours prioritaires : vieillissement, handicap, cancer, santé mentale, familles  
 Enfin, il précise les équipements, activités et filières de soins en place sur la région.

Par courrier du 26 Février 2018, il est demandé que les organes délibérants EPCI du territoire donnent leur avis sur le plan ainsi élaboré.

Le Président **APPELLE** le Conseil à donner son avis sur le Plan Régional de Santé ainsi évoqué.

Le Conseil Communautaire,


Où l'exposé de son Président

A l'unanimité des membres présents et représentés

**APPROUVE** le Plan Régional de Santé Occitanie tel que présenté

**CHARGE** le Président à communiquer toute information relative à cet avis favorable.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus

  
 Le Président  
**René OLIVE**